



La Lettre DU HAUT-MINERVOIS

HIVER 2011 - N° 14

TOUT SAVOIR SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-MINERVOIS

ÉDITO

En ce début de nouvelle année, nous avons le plaisir de vous présenter tous nos vœux de bonheur, de santé et de prospérité.

Bon nombre de vœux, pour cette nouvelle année, portent sur le développement de notre territoire et la concrétisation de différents projets. Certains seront réalisés en 2011, comme les travaux de construction d'une micro-crèche, l'extension de la ZAE de Caunes-Minervois, les projets hydrauliques ou encore la mise en place d'animations économiques. D'autres seront en voie de réalisation, de par l'examen des procédures administratives, comme la construction de la piscine intercommunale, la réhabilitation des décharges sauvages ou encore la future ZAC du Haut-Minervois. Mais l'intégralité de ces projets est avant tout le signe de solidarité qui unit et rassemble les élus communautaires. Dans le domaine du social, de l'économie, de la gestion des déchets et du tourisme, nous sommes présents à vos côtés pour vous soutenir et vous aider dans la vie quotidienne.

La Communauté de Communes du Haut-Minervois et le Centre Intercommunal d'Action Sociale ne cessent d'œuvrer pour améliorer le quotidien de notre population. L'arrivée de nouveaux habitants, les actions de solidarité et d'assistance à destination des personnes âgées ou en difficulté et en faveur de la petite enfance, nous imposent de bâtir des projets cohérents et équitables entre toutes les générations et les communes. La Communauté de Communes du Haut-Minervois et l'Office de Tourisme Intercommunal œuvrent à soutenir et défendre les professionnels du tourisme, les associations et le patrimoine de notre territoire. Par le biais d'actions et de projets intercommunaux et internationaux, le tourisme est devenu un secteur économique important pour nous tous.

La Communauté de Communes du Haut-Minervois est aujourd'hui un acteur majeur et incontournable de notre territoire. Ses actions et projets aboutissent au fil des ans, pour rendre nos villages attrayants, dynamiques, accueillants au même sein d'un espace de solidarité.

Bonne année 2011 à toutes et à tous.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU HAUT-MINERVOIS





RÉFORME TERRITORIALE

quel avenir pour notre territoire ?

LA RÉFORME territoriale, votée en novembre dernier, va avoir un impact très important sur l'organisation des collectivités locales, notamment les communes et les communautés de communes et par conséquent le quotidien de la population. L'objectif recherché étant **la simplification de notre organisation territoriale, en regroupant les collectivités.**

Il n'est pas certain que cet objectif soit atteint tant les bouleversements dans le fonctionnement des communes et des communautés de communes sont nombreux. C'est l'occasion pour nous de vous présenter les principales mesures de cette réforme.

SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

L'année 2010 a vu la suppression de la taxe professionnelle, seule taxe qui assurait un lien entre les communes et les entreprises. La taxe professionnelle représentait l'une des principales ressources des collectivités, soit environ 44% de leur fiscalité. Pour compenser la perte des recettes en 2010, le gouvernement a mis en place des compensations sous forme de dotation et de deux nouveaux impôts : **la Contribution Economique Territoriale (CET) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).** Cette suppression a pour conséquence un gel des pouvoirs économiques de nos collectivités.

ÉLECTION DES CONSEILLERS TERRITORIAUX

À partir de 2014, les mêmes élus, appelés **les conseillers territoriaux**, siégeront à la fois au Conseil Général et au Conseil Régional. L'objectif affiché du gouvernement est de diminuer le nombre d'élus locaux. Cette nouvelle dénomination devrait permettre aux citoyens d'avoir un interlocuteur unique. Les conseillers territoriaux seront élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour une durée de 6 ans. La première élection des conseillers territoriaux interviendra au mois de mars 2014. La réforme attache une importance à la parité homme-femme des élus locaux. Aussi, le gouvernement prévoit-il la désignation d'un suppléant de sexe opposé à celui du titulaire.

LA CARTE DE FRANCE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Avant la fin de 2011, donc de cette année, chaque Préfet des départements français devra présenter le schéma départemental de coopération intercommunale. Ce schéma servira de référence à l'évolution des intercommunalités, c'est-à-dire qu'il présentera les nouveaux périmètres des futures structures intercommunales. En effet, la réforme prévoit un regroupement des Établissements

Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des syndicats, pour supprimer les doublons et les enclaves, et que plus aucune commune de France ne soit « isolée ». Toutes les compétences et les finances de chaque structure seront mises en commun pour favoriser le développement et l'attractivité de chaque territoire. Cette réforme sera l'occasion de réduire le nombre de structures intercommunales, notamment par la suppression des EPCI composés de moins de 5 000 habitants. **Pour notre territoire, les élus communautaires travaillent et réfléchissent actuellement à plusieurs scénarios** : soit notre CDCHM reste à l'identique (avec ses 14 000 habitants ce choix est possible), soit elle intègre la Communauté d'Agglomération de Carcassonne permettant ainsi la création d'un grand territoire carcassonnais, soit elle fusionne avec d'autres CDC (Piémont d'Alaric et Minervois côté héraultais) en conservant une forte identité rurale. **Au final, il appartiendra au Préfet d'établir la proposition définitive de ce schéma** (qui peut être différente des choix évoqués précédemment). **Ce choix devra être soumis à l'avis de la commission départementale de coopération intercommunale** qui a vu le jour le 1^{er} janvier dernier.

LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ÉLUS LOCAUX AU SEIN DES NOUVELLES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Actuellement, chaque commune membre d'un EPCI bénéficie d'un minimum de deux délégués communautaires, quelle que soit sa population. Dans le cadre de la réforme, la répartition des sièges entre les communes se fera en fonction de critères démographiques, pour assurer une égalité entre toutes les communes. Chaque commune disposera donc d'au moins un délégué et aucune d'entre elles ne possèdera plus de 50% des sièges au sein de l'organe délibérant du nouvel EPCI. La nouvelle répartition des sièges paraît équitable entre toutes les communes; néanmoins, **elle aura un impact important sur la représentativité des élus locaux au sein du**

BRÈVES

du Haut-Minervois

nouvel EPCI, pour les communes à faible densité démographique. Il est fort probable que les « petites communes » verront leur nombre de délégués communautaires diminué.

Ces élus locaux seront désignés au suffrage universel direct, dans le cadre des élections municipales, en privilégiant le système du fléchage. Ce système consiste à indiquer aux électeurs sur les listes des candidats aux élections municipales, les membres qui siégeront au conseil communautaire. **Les futurs conseillers communautaires seront donc élus au suffrage universel direct, au cours des élections municipales. À noter : dans les communes de plus de 500 habitants, le scrutin de liste se substituera au panachage, pour la mise en application de ce dispositif.**

MUTUALISATION DES MOYENS ET DES SERVICES ENTRE L'INTERCOMMUNALITÉ ET SES COMMUNES MEMBRES

Cette réforme va renforcer les intercommunalités. La commune va demeurer le seul lien démocratique entre l'intercommunalité et le citoyen, via les délégués communautaires qui seront : le maire et les conseillers municipaux élus. Cette réforme prévoit **une mutualisation des moyens et des services entre l'intercommunalité et ses communes membres.** Toutes les communes rurales pourront bénéficier de moyens humains et matériels, sans pour autant se départir de certaines de leurs compétences.

Néanmoins, au travers de cette réforme est en train de se dessiner une nouvelle organisation territoriale. Il est fort à craindre que bon nombre de compétences exercées encore aujourd'hui par les communes ne le seront plus dans quelques années, voire quelques mois. **Cette mutualisation des moyens et ces transferts de compétences engendreront inévitablement des changements énormes dans les relations entre la population, les communes et les communautés de communes.**



les lauréats du Trophée des Champions

UNE CÉRÉMONIE DES VŒUX SOUS LE SIGNE DE LA SOLIDARITÉ

Près de 300 personnes ont assisté à la traditionnelle cérémonie des vœux, le jeudi 6 janvier 2011, au foyer municipal de Laure-Minervois. Devant un parterre d'élus, de responsables associatifs, d'agents communautaires et d'entrepreneurs, les actions et les projets de la CDCHM ont été présentés pour la 1^{ère} fois sous forme d'un diaporama. Le Président a rappelé les valeurs qui animent l'ensemble des élus communautaires : des valeurs de progrès, d'espoir et de solidarité, « pour agir au quotidien en faveur de la population et pour un développement durable harmonieux et solidaire. »



LES PROJETS DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE

La commission Développement Économique se penche sur la réalisation d'un journal : **L'ACTU ÉCONOMIQUE DU HAUT-MINERVOIS**, en partenariat avec la CCI de Carcassonne, la CMA, la Chambre d'agriculture de l'Aude, le Pôle Emploi, l'AUDESA, l'ADEAR, le Conseil Général de l'Aude et le Conseil Régional du LR, la MLI... Ce journal a pour objectif de communiquer aux entreprises du territoire des informations techniques liées aux évolutions du contexte économique, mais également de faire la promotion de notre tissu économique et de nos entreprises. Aussi, nous invitons toutes les entreprises du territoire qui souhaitent se faire connaître dans ce journal à **prendre contact avec la CDCHM pour la réservation d'un espace publicitaire.** La parution du premier bulletin est prévue durant le premier semestre 2011.

LE TROPHÉE DES CHAMPIONS 40 LAURÉATS POUR L'ÉDITION 2010

La manifestation annuelle des trophées des champions sportifs, organisée par le CIAS du Haut-Minervois, s'est déroulée au foyer municipal de La Redorte le vendredi 10 décembre 2010. **Quarante sportifs du Haut-Minervois** ont été honorés pour leurs performances sportives en 2010. Pour cette nouvelle édition, deux sportifs ont été récompensés pour un titre de champion de France, 14 sportifs pour un titre de champion du Languedoc-Roussillon, 22 sportifs pour un titre de champion de l'Aude et 2 sportifs pour leurs performances remarquables. **Félicitations à tous les sportifs du Haut-Minervois et gageons que l'année 2011 porte chance à tous nos champions.**

BRÈVES du Haut-Minervois



LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE (TNT)

À compter du 30 novembre 2011, la TNT remplacera la télévision analogique, entraînant un arrêt de diffusion de la télévision actuelle. Une majorité des communes de notre territoire est équipée en récepteur TNT. Néanmoins, **cinq communes (Cabrespine, Castans, Caunes-Minervois, Citou et Lespinassière)** ne bénéficient pas d'équipement adapté pour la réception de la TNT. Aussi, la CDCHM a-t-elle décidé de soutenir techniquement et financièrement ces communes, afin de permettre aux habitants de ces villages de continuer à recevoir le média le plus présent dans nos foyers : la télévision.

INAUGURATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL



En inaugurant le vendredi 8 octobre 2010, l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) du Haut-Minervois, la CDCHM a franchi une nouvelle étape dans le développement touristique. Plus de 100 invités avaient fait le déplacement pour découvrir la nouvelle structure, installée dans les locaux de l'Abbaye de Caunes-Minervois. Plus professionnel et mieux adapté aux besoins d'aujourd'hui, l'OTI a pour mission : l'accueil et l'information des touristes, la promotion des sites et monuments du Haut-Minervois, des hébergements, des restaurants, des manifestations, pour faire que notre territoire soit une destination touristique incontournable !
Contact : OTI du Haut-Minervois, 3 ruelle du monestier 11160 Caunes-Minervois – Tel : 04 68 76 34 74 – Email : officedetourisme@hautminervois.fr

UN POINT SUR L'ÉTUDE HYDRAULIQUE

Depuis le mois de juillet 2010, la CDCHM et la Chambre d'Agriculture de l'Aude travaillent avec les producteurs individuels et les caves coopératives du territoire, à la mise en œuvre de projets collectifs hydrauliques. Ces projets doivent permettre **d'allier l'activité agricole et la préservation de la ressource en eau**, en donnant les moyens aux producteurs de stopper les prélèvements dans le milieu en période sèche (de mai à novembre). Actuellement, deux types de projets hydrauliques sont en cours de réflexion : **création de bassins de substitutions et densification du réseau BRL**. Afin de déterminer les coûts financiers de ces ouvrages hydrauliques, la CDCHM travaille avec un prestataire de service dont la mission est de déterminer, pour la création de bassins de substitution : les lieux d'implantation, le dimensionnement, les points de prélèvement et les coûts. Concernant l'extension du réseau BRL, la société BRL Ingénierie est en charge de l'élaboration de la fiche technique. D'ici le mois de mars prochain, les producteurs engagés dans ces projets connaîtront les coûts d'investissement liés à la création de ces ouvrages et pourront ainsi se positionner quant à la poursuite du projet.

LA MLI REVIENT DANS LE HAUT-MINERVOIS

Les permanences de la Mission Locale d'Insertion (MLI) du Bassin Carcassonnais permettent d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'insertion professionnelle : formations, métiers, stages, entreprises, logements, santé, loisirs... De nouvelles permanences auront lieu de 14h à 16h30, les : **2 février** à la mairie de Caunes-Minervois, **16 février** à la mairie de Villeneuve-Minervois, **16 mars** à la Maison des associations à Peyriac-Minervois, **6 avril** à la mairie d'Azille, **20 avril** à la mairie de Caunes-Minervois, **18 mai** à la mairie de Villeneuve-Minervois, **1^{er} juin** à la Maison des Associations à Peyriac-Minervois et **le 15 juin** à la mairie d'Azille.

OUVERTURE DE LA MAISON DU MINERVOIS À BRUXELLES



L'année 2010 a permis à la CDCHM de mener une étude de faisabilité portant sur la création d'un projet économique et touristique sur le territoire belge. Cette étude a mis en évidence le réel potentiel de notre territoire, avec des produits conditionnés de qualité et en quantité, mais aussi, le potentiel présent sur le territoire belge. L'engagement et le soutien des élus communautaires ont permis l'ouverture de la Maison du Minervois à Bruxelles, gérée aujourd'hui par une entreprise privée. Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter M. Jean-Charles TOLZA, Minervois Prestige, au 00 32 4 936 34 003 ou par email : tolzajeancharles@yahoo.fr

ZOOM SUR LE PREMIER FORUM

Le vendredi 8 octobre 2010, plus de 200 visiteurs ont foulé le sol du foyer municipal de Caunes-Minervois pour participer à la première édition du forum des entreprises. Sur le thème « **Je veux créer mon entreprise, qui peut m'aider ?** », ce premier forum a rassemblé 22 exposants pour soutenir les porteurs de projets du Haut-Minervois et animer cette journée consacrée à la création, la reprise ou la cession d'entreprise. Les initiatives sont nombreuses, la réussite de ce forum en est la preuve. Ce forum a été organisé par la Communauté de Communes du Haut-Minervois et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude, en partenariat avec la Chambre de Commerces et de l'Industrie.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Le dernier marché aux truffes

Samedi 5 février, Villeneuve-Minervois

La Nuit de la Truffe

Samedi 5 février, Villeneuve-Minervois

La messe de la Truffe

Dimanche 27 février, Trassanel